

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Règlement Local de Publicité.

Par arrêté n°134/2018 du 28/08/2018, le Maire de la commune de Villabé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité.

Cette enquête se déroulera du 17/09/2018 au 19/10/2018, soit pendant 32 jours consécutifs, à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A cet effet, Monsieur Olivier SOULERES a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il assurera des permanences sur le lieu d'exposition en mairie :

- **Mercredi 26/09/2018 de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 13/10/2018 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 19/10/2018 de 16h00 à 19h00**

Durant l'enquête publique, les observations sur le dossier de projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou adressées par courrier avec AR ou porté contre récépissé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Villabé (34 bis av. 8 Mai 1945- 91100 VILLABE) ou transmises par mail à l'adresse suivante : louviot@mairie-villabe.fr

L'arrêté du maire de mise à enquête publique est consultable en mairie. Un avis d'enquête publique sera affiché dans les panneaux d'affichage municipal et sera publié sur le site internet de la ville : www.villabe.fr

Le dossier soumis à enquête publique est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.villabe.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie. Les conclusions seront publiées sur le site internet de la commune : www.villabe.fr